

# Les vignerons veulent protéger les futures terres à champagne

PUBLIÉ LE 16/10/2013

Par l'est éclair



---

## A lire aussi

Un long chemin vers l'appellation champagne (<http://www.lest-eclair.fr/article/a-la-une/un-long-chemin-vers-l%E2%80%99appellation-champagne>)

Extension de l'aire d'appellation champagne : Des agriculteurs de Chesley demand (<http://www.lest-eclair.fr/economie/extension-de-l-aire-d-appellation-champagne-des-ia133b0n68762>)

---

La Safer (Syndicat d'aménagement foncier et d'établissement rural), le Syndicat général des vignerons (SGV) et les Fédérations départementales d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Marne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne ont signé hier à Épernay une convention cadre d'intervention censée donner un coup d'arrêt à la spéculation foncière en zone champagne. L'Aube doit parapher dans les jours qui viennent.

La révision de l'aire d'appellation champagne n'est pas encore arrivée dans les mains des inspecteurs de l'Institut national des appellations d'origine, mais dans les 45 communes (dont 15 dans l'Aube) susceptibles d'intégrer l'appellation, les prix des terres agricoles ont grimpé. Selon la Safer, il y aurait même eu une transaction à 50 000 € par hectare sur des terres agricoles dans une de ces communes. Pour mémoire, un hectare de bonne terre agricole vaut dans l'Aube environ 10 000 €, et dans la Marne 13 000 €.

## « Mises en réserve »

Selon Pascal Férat, président du SGV, la convention permettra à la Safer de préempter au prix de référence des terres agricoles les transactions dans les communes de l'aire d'appellation et celles susceptibles de l'intégrer. « *Toutes ces terres seront mises en réserve* », continuait hier le président du SGV, et « *cette réserve foncière sera conservée jusqu'à l'aboutissement du dossier de révision de l'aire d'appellation* ». Impossible cependant de dire quelle surface est concernée sur les départements de l'aire d'appellation. Cette réserve doit cependant permettre de limiter la spéculation et de permettre de rendre des terres aux vignerons qui en perdraient avec la modification de l'aire d'appellation.

Selon Joël Hospital, président de la FDSEA de l'Aube, cette convention « *est un bon outil, il ne faudrait pas qu'on tombe dans un système où le négoce aurait la main sur le foncier* ».

À la question de savoir si cette convention permettra réellement de faire face à la puissance financière du négoce et des maisons de champagne, le SGV répond simplement qu'il « *affiche la couleur* ». De leur côté, négoce et maisons ont déjà fait leur marché.

